

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-CLAUDE FERAUD

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 21 Octobre 2016

OBJET : Soutien animation seniors - Subventions de fonctionnement 4ème répartition
Subventions d'investissement 3ème répartition - Exercice 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé dans le cadre du dispositif « Soutien aux associations d'animation seniors » :

- d'allouer à des associations, au titre de l'exercice 2016 et conformément aux tableaux annexés au rapport :
 - des subventions de fonctionnement de 55 400 €,
 - une subvention d'investissement de 20 000 €,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental, pour les associations dont le montant de la subvention est supérieur ou égal à 23.000 €, à signer une convention de partenariat conforme à la convention-type prévue à cet effet,
- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications comme indiqué dans le rapport,
- de prélever le montant de l'aide accordée en fonctionnement, sur les crédits inscrits au chapitre 65, fonction 53, nature 6574, du budget départemental de l'exercice 2016,
- de prélever le montant des aides accordées en investissement au titre des bâtiments et installations, sur les crédits inscrits au chapitre 204, fonction 53, nature 20422, du budget départemental de l'exercice 2016.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée